

# Bulletin

# d'information

À destination des assistants maternels et des parents

JANVIER 2022



Rencontre sur RDV et permanence  
téléphonique :

Mardi 13h15-16h

Jeudi 13h15-17h30

Vendredi 8h30-12h

1 mercredi par mois de 9h à 12h

D'autres créneaux sur rendez-vous

# Bonne année !



L'année 2021 a vu le RAM devenir RPE (voir fin de ce numéro), gardant le même objectif d'accompagner assistant maternel et parent dans l'intérêt de l'enfant.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2022, remplie de rencontre et d'échange, d'espoir et de positivité !

Julie



Prochains mercredi de permanence : 26 janvier – 23 février – 16 mars – 6 avril – 4 mai- 15 juin.

Prochaines fermetures :

Janvier : Jeudi 6 (après-midi), jeudi 20, vendredi 21, lundi 24.

Février : lundi 21

Mars : Jeudi 31 (après-midi)

## Dans ce numéro :

Planning des activités d'éveil au RPE

Planning baby-gym

Projet intergénérationnel

Soirée d'information/ Fabrique du RPE

Nouveautés législatives

Le RAM devient RPE

# Activités d'éveil

Afin que les enfants non scolarisés puissent profiter d'un espace de découvertes, de jeux et d'éveil, je vous invite à venir participer avec eux à des ateliers durant lesquels l'enfant peut expérimenter et mettre en éveil ses 5 sens.

Prévoir une tenue adaptée, pouvant être tâchée (y compris pour l'adulte accompagnateur).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le relais

**Inscriptions obligatoires par mail ou téléphone : nombre de place très limité !**

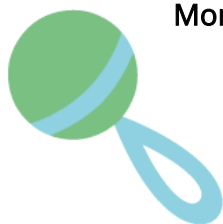
*Ps : Merci de prévenir en cas d'absence !*

## Protocole Covid :

Les adultes doivent : être masqués, enlever leurs chaussures (ou mettre des surchaussures), se laver les mains en arrivant (avec de la solution hydro-alcoolique ou du savon). Merci de laver les mains des enfants en arrivant.

Le lundi matin dans les locaux de la Halte-Garderie « Boucle d'Or » à Morsbronn (42, rue Principale), avec 2 créneaux horaires possibles :

**De 8h15 à 9h25 de 9h45 à 10h55**



Janvier	Février	Mars	Avril
3	28	7	4
10		14	25
17		21	
24		28	
31			

Si vous souhaitez me contacter le lundi matin à la halte-garderie :  
03 88 05 70 70

Protocole Covid :  
Maximum 1  
adulte par enfant

Le jeudi matin dans le nouveau périscolaire de Lembach à côté de l'école, rue de l'école

**De 8h30 à 10h (accueil jusqu'à 9h)**

**L'entrée se fait sur le côté gauche du nouveau bâtiment en passant par la cour de l'école.**

Janvier	Février	Mars	Avril
6	3	3	7
13	24	10	
27		17	
		24	
		31	

# Séances de baby gym

Séances encadrées par une professionnelle de la baby gym et destinées aux enfants à partir de 17 mois accompagnés d'un adulte.

Durée : 45 minutes.

Ces séances ont lieu par alternance un mardi matin sur deux dans les locaux de la Communauté de Communes.

Protocole Covid :

Les adultes doivent : être masqués, enlever leurs chaussures, se laver les mains en arrivant (avec de la solution hydro-alcoolique ou du savon). Merci de laver les mains des enfants en arrivant (pas de solution hydro-alcoolique).

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	juillet
18	1	8	5	10	7	5
	22	22	26	24	21	



2 créneaux horaires possibles

De 8h45 à 9h30

De 9h45 à 10h30

Prévoir :

- une tenue adaptée (y compris pour l'adulte accompagnateur)
- de quoi se désaltérer.



Pour plus de renseignements,  
N'hésitez pas à contacter le relais !

***Inscriptions obligatoires par mail ou téléphone : nombre de place très limité !***

# Projet intergénérationnel

Le Relais Parents Assistants Maternels vous propose **des rencontres intergénérationnelles entre jeunes enfants et séniors.**

Ces rencontres animées par Julie Dingeldein, responsable du RPE et Katia Jacob, professeure à l'école de musique ECMU, seront l'occasion de partager des temps musicaux à travers des chansons d'aujourd'hui et d'antan et des instruments.

Où ? Attention, changement de salle !

Grande salle de la communauté de commune à Durrenbach



Quand ?

Un mardi par mois :

2 créneaux horaires possibles

De 9h00 à 9h45

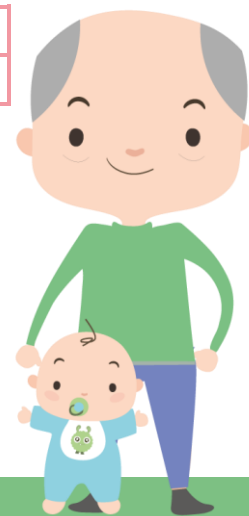
De 10h00 à 10h45

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
26	9	9	13	18	8

Pour qui ?

Tous les enfants non scolarisés, accompagnés d'un adulte (assistante maternelle, parents, grand parents...) habitant sur la communauté de communes.

Toutes personnes de plus de 60 ans habitant sur la communauté de communes.



Comment ?

Il est nécessaire de s'inscrire auprès du RPE car les places sont limitées.

# Soirées rencontre

## Nouveautés législatives

La convention collective qui concerne les assistants maternels a été mise à jour. Elle sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Je vous propose de nous rencontrer pour échanger sur ces nouveautés.

Assistants maternels et parents sont cordialement invités.

La soirée aura lieu après que je sois allée en formation sur ce thème.

Jeudi 3 février 2022 à 20h au RPE de Durrenbach (communauté de communes).

Inscriptions au RPE

# Fabrique du RPE

Je vous propose de nous retrouver autour de machine à coudre pour une « initiation » afin de fabriquer des accessoires pour vous aider à limiter vos déchets.

Au programme : lingettes lavables et panier, essuie-tout lavable, emballages réutilisables (bee's wrap).

Les machines à coudre et accessoires (ciseaux, fils, aiguilles...) sont les bienvenues, mais vous pouvez venir même si vous n'en avez pas !

RDV le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20h. Inscriptions au RPE

# Nouveautés législatives

## Concernant l'agrément

Le nombre maximum d'agrément reste à 4 (dérogation possible jusqu'à 6).

Le nombre de mineur de moins de 11 ans simultanément sous sa responsabilité est de 6 maximums (dont 4 maximums de moins de 3 ans).

Exceptionnellement et de manière limité dans le temps, pour répondre à un besoin temporaire

# Nouveautés législatives



Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'inscription sur le site <https://monenfant.fr/aide-assistants-maternels> est obligatoire pour les Assistants Maternels Agréés par la Collectivité Européenne Alsace ( Anciennement Conseil Départemental).

L'article L421.4 du code de l'action sociale et des familles stipule : Les assistants maternels respectent des obligations de déclaration et d'information, notamment relatives à leurs disponibilités d'accueil.

La mise à jour doit se faire à minima avant le 1er juin et le 1er décembre de chaque année pour les 6 mois suivants.

Il est possible d'indiquer sa suspension d'activité à la CAF.

A la communauté de commune, nous avons une conseillère numérique qui peut vous accompagner (sur rdv) dans cette démarche. Il s'agit de Claire Ternet : [claire.ternet@sauer-pechelbronn.fr](mailto:claire.ternet@sauer-pechelbronn.fr) ; 07 76 31 59 58. Elle peut aussi se déplacer dans les mairies pour se rapprocher de chez vous. N'hésitez pas à la contacter.

Le site rencontre quelques difficultés depuis septembre (tous les assistants maternels de France s'inscrivent en même temps), il faut parfois attendre plusieurs semaines avant que votre compte soit validé. Cela devrait bientôt s'améliorer.

## Les médicaments

Les assistants maternels peuvent administrer des soins ou traitements médicaux aux enfants qu'il prend en charge (dans le cadre d'un contrat).

Les conditions :

- Uniquement les actes de la vie courante (ni difficulté d'administration ni apprentissage)
- A la demande du parent
- Modalité de délivrances décrites en annexe du contrat de travail

Il est indispensable de vérifier que le médecin n'a pas prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical, d'avoir une autorisation écrite des parent, que le médicament est fourni par le parent, que vous avez une ordonnance médicale. Le parent doit expliquer le geste.

En cas d'administration d'un médicament, inscription immédiate dans un registre avec le Nom de l'enfant, la date et heure de l'acte, le nom du professionnel et du médicament et posologie.

**La médecine du travail** a été inscrite dans la loi mais pour le moment nous ne connaissons pas les modalités pratiques.

# LE RAM devient RPE : Relais Petite Enfance



Le Relais Assistants Maternels (RAM) devient, le Relais Petite Enfance (RPE).

L'appellation RAM étant devenue trop restrictive au regard des missions élargies par la loi Asap, elle change au profit d'une appellation plus généraliste qui englobe toute la notion d'accueil de la petite enfance.

Cette loi précise en effet que les relais "ont pour rôle d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil, collectifs ou individuels, et de les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins" et qu'ils "participent à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants, au renforcement de l'attractivité des métiers d'assistant maternel et de garde d'enfants à domicile et à leur professionnalisation".

? Un Relais Petite Enfance c'est quoi ?

<https://monenfant.fr/les-relais-petite-enfance>

Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM (Relais Assistants Maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

Initié par la CAF, le Relais Petite Enfance est basé sur des principes fondamentaux de neutralité et de gratuité.

✓ Des informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde

Le Relais Petite Enfance informe les parents sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné.

✓ Des informations sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur

Le Relais Petite Enfance délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

Il sensibilise et accompagne les parents dans leur rôle d'employeur. Il informe notamment sur les droits et obligations qui en découlent (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire...) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

✓ Le Relais Petite Enfance est un lieu de rencontres et d'échanges

Pour ce faire, il s'appuie sur l'organisation :

▶ de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;

▶ d'activités d'éveil ouvertes aux parents et assistants maternels du territoire dans un but d'éveil et d'accompagnement du jeune enfant

✓ Le Relais Petite Enfance est un appui aux professionnels

il apporte aussi aux professionnels de l'accueil individuel un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Il leur communique également de l'information sur leurs droits, les aides auxquelles ils peuvent prétendre, etc.

✓ Le Relais Petite Enfance s'ouvre aux gardes à domicile.